

## Accessibilité et voirie

Améliorer la qualité de vie et la mobilité de tous les habitants constitue un objectif quotidien pour Grand Paris Seine Ouest. Les actions développées s'inscrivent dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.



L'article 46 de la loi n°2005-102 a rendu obligatoire la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH) a été créée au sein de Grand Paris Seine Ouest (établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de transports ou d'aménagement du territoire).

## Les actions

**Un diagnostic des voies communales et départementales** du territoire de Grand Paris Seine Ouest a été réalisé pour mettre en œuvre les travaux d'accessibilité nécessaires sur des itinéraires prioritaires desservant des pôles commerciaux ou des équipements publics (gares, centres villes).

**Des travaux** ont été planifiés de 2011 à 2016 pour un montant de 4 950 000 €. Ils concernent :

- > L'aménagement des trottoirs
- > L'abaissement des bordures dans les carrefours
- > La pose de potelets
- > La pose de bandes podotactiles
- > L'équipement sonore des carrefours à feux pour sécuriser les traversées piétonnes des personnes mal voyantes
- > Le rehaussement des arrêts de bus

Parallèlement, un programme d'intervention dans les parcs et jardins a été réalisé de 2012 à 2016 pour un montant complémentaire de 1 550 000 €.

Dans le cadre de la compétence culture et sport, un programme a été également défini pour **l'accessibilité des équipements recevant du public**.

## LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- ▶ Stationnement pour les personnes à mobilité réduite
- ▶ Grand Paris Seine Ouest : l'accessibilité
- ▶ Infomobi.com : service d'information sur l'accessibilité des transports en Ile-de-France



VILLE DE  
CHEVILLY

**VILLE DE CHEVILLY**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHEVILLY

☎ 01 41 15 40 00

🕒 **Horaires**  
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30  
*Fermeture le mardi matin*  
*Vendredi fermeture à 16h30*  
*Samedi 9h > 12h*

[@ CONTACTEZ-NOUS](#)